

# Les prévôts des maréchaux

## dans le dictionnaire

### de Dom Bévy

## et dans les documents établissant les origines de la Gendarmerie nationale

Yvon SEREN

*Magistrat honoraire  
Lieutenant-Colonel de gendarmerie (R)  
Membre de la SNHPG*

La gendarmerie nationale tire ses origines des maréchaussées de France. Or ces maréchaussées ont vu le jour au Moyen-Âge, à une époque qu'il est bien difficile de préciser avec certitude tant elle est obscure pour les historiens des institutions militaires. Les spécialistes de cette discipline connaissent toutes les difficultés qu'ils rencontrent au cours de leurs recherches et notamment lorsqu'il s'agit de déterminer la composition et les effectifs des armées françaises de cette période. En effet, les pièces indispensables, les comptes des trésoriers des guerres, ont été détruits sous la Révolution, avec toutes les archives financières du royaume. C'est ainsi que 11 760 liasses et registres, dont 191 comptes des trésoriers des guerres, ont été brûlés place Vendôme, lors des opérations dites de « triage » exécutées sous l'inspiration de Condorcet en 1792<sup>(1)</sup>.

Ces livres des comptes militaires du Moyen-Âge étaient tenus par des agents du pouvoir central, les trésoriers des guerres, et contenaient les noms de tous les individus qui venaient servir le roi à l'armée pendant la durée du rassemblement temporaire, ordonné par le souverain, que constituait l'ost royal. Ainsi apparaissaient sur ces comptes les connétables de France, les amiraux de la mer puis de France, les maréchaux, les connétables particuliers, les amiraux provinciaux, les maîtres et les clercs des arbalétriers, les capitaines de gens de guerre et de compagnie de toutes sortes, les trésoriers des guerres eux-mêmes ainsi que leurs clercs, les chambellans, les échansons, panetiers et maîtres d'hôtel du roi, les chevaliers

bannerets, les bacheliers, les hommes d'armes, les sergents d'armes à pieds et à cheval, les archers. Ces personnages apparaissent avec leur solde journalière, le nombre d'hommes à leur suite et les folios des comptes correspondant aux années de leurs services<sup>(2)</sup>. Venaient s'y ajouter des hommes de loi : « docteurs es loix »<sup>(3)</sup>, prévôts provinciaux, baillis ou sénéchaux<sup>(4)</sup>, et enfin, pour ce qui nous intéresse, un certain nombre de prévôts des maréchaux de France et leurs lieutenants<sup>(5)</sup>, pour la plupart encore inconnus à l'heure actuelle, pour les raisons que nous avons évoquées. Ainsi, le feu de joie de la place

(1) Mirot (Léon) : Dom Bévy et les comptes des trésoriers des guerres, issu de la reconstitution d'un fonds disparu de la Chambre des Comptes, dans Bibliothèque de l'École des Chartes. 1925 (T.LXXXVI ; p.2115-379).

(2) M. le Comte d'Eu. 100 hoes d'armes : f.5.1367 ; 51.1383 ; 152.1391. Connétable : f.62.1394 ; 63.1995 ; 115.1414 ; 50.1444. Double banneret. 5 bach, 24 ec : f.312.1378.81.

(3) Pierre de Montrevel, docteur es loix, juge mage de Thoulouze : f.71.1351 ; 85 ; 1361.

(4) Un prévôt de Paris se trouve même mentionné. Il s'agit de Simon Morchier, chevalier.

(5) Voir liste alphabétique en annexe. Il convient de noter la présence d'un personnage dont le rôle était en liaison avec celui de prévôt des maréchaux. Il s'agit du « roi des ribauds » chargé d'exécuter les peines prononcées par le prévôt des maréchaux. L'un de ces « rois des ribauds » apparaît dans le dictionnaire de Dom Bévy. Il s'agit de Jehan Bourle ou Bourle, dit Farrère, écuyer, sergent à pied, d'Amiens : l'Os.l.par jour. f.264.1351. Mort le 12 mars 1352 : f.34.1351.



Louis Tristan L'Hermite (? - 1479?).  
Prévôt de l'Hôtel, prévôt des maréchaux.

Vendôme de 1792 aurait englouti à jamais nos plus belles archives militaires et, avec elles, les titres de gloire dont la gendarmerie, héritière des maréchaussées de France, est en droit de s'enorgueillir.

Heureusement, il n'en est pas tout à fait ainsi, grâce à un ecclésiastique du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'abbé Charles-Joseph Bévy, plus connu sous le nom de dom Bévy<sup>(6)</sup>, qui rédigea par ordre du roi, donc avant le carnage de 1792, un « Dictionnaire alphabétique et chronologique de la noblesse où

se trouvent toutes les familles anciennes ... qui ont servi en France à la solde des rois, depuis Philippe de Valois en 1338 jusqu'en 1515 ». Ce dictionnaire, établi en quatre volumes et comportant plus de 120.000 noms, se trouvait en Angleterre lorsqu'il fut acheté en 1925 par les Archives nationales, où nous avons pu le consulter grâce à l'extrême obligeance de monsieur Philippe Henrat, conservateur du fonds Marine<sup>(7)</sup>.

Nous avons ainsi passé en revue cette longue suite de noms où apparaissent des chefs de guerre de premier plan tels le connétable Du Guesclin et l'amiral Jean de Vienne. Sauf erreur possible de notre part - car une telle lecture peut inévitablement entraîner des omissions - douze prévôts et lieutenants de prévôts des maréchaux apparaissent.

Parmi ces douze noms, quelques uns étaient déjà connus, tels Huart de Monceaux, Jean Botrel, Tristan L'Hermite, Guillaume de Corguilleray et Antoine Postel. grâce à des manuscrits conservés à la Bibliothèque nationale<sup>(8)</sup>, consistant en des comptes sauvés du désastre de 1792. Ces documents ont l'avantage d'être complets pour l'année ou les années qu'ils concernent, mais ils ne possèdent pas l'avantage du dictionnaire de Dom Bévy qui nous permet d'établir, pour chacun des officiers relevés, leur carrière à peu près complète.

À peu près seulement, car il conviendra de corriger le dictionnaire à l'aide de ces mêmes manuscrits que Dom Bévy n'a pu le plus souvent consulter car ils se trouvaient dans des bibliothèques particulières comme celles de Jean Bigot et de Colbert.

Par exemple, Huart de Monceaux fut prévôt des maréchaux vraisemblablement en 1339, certains documents l'attestent. C'est sans doute le premier que nous connaissons sous cette appellation. Mais fut-il réellement le premier prévôt des maréchaux en place? Il est difficile de voir en lui le fondateur de l'institution car Dom Bévy ne consulta que les comptes établis à partir de 1338. Nous savons cependant qu'il en existait d'autres qui leur sont antérieurs car les trésoriers des guerres commencèrent à tenir leurs registres sous Louis X, après la désagréable aventure arrivée à Enguerrand de Marigny. Nous avons également la chance d'avoir à notre disposition un certain nombre de documents d'archives qui pourront nous permettre des recherches dans ce sens.

(6) Né le 4 novembre 1738 à Fuscien, paroisse de St Hilaire sur Helpe près d'Avesnes. Bibliothécaire au ministère de la guerre sous la restauration. Mort à Paris le 28 juin 1830.

(7) Le dictionnaire de Dom Bévy est conservé aux Archives nationales sous la cote AB XIX n° 690 à 693 (et non pas sous la cote AB XIX 390 à 393 comme le notaient Léon Mirot et Ferdinand Lot).

(8) Huart de Monceaux : Bib.nat. N.A.F. (nouvelles acquisitions françaises) 9236 f° 159. Jean Botrel : Bib.nat. fr (fonds français) 32511 f° 35 et 39 v°. Tristan Lermite ou L'Hermite : Bib.nat. fr 20430 f° 52, fr 2908 f° 44.45, fr 2906 f° 17 et 26. Guillaume de Corguilleray : Bib.nat. fr 20430 f° 52 et f° 2908 f° 44.45. Antoine Postel : Bib.nat. fr 2906 f°17 et 26, f° 82269 f,294.297.



Bataille de L'Ecluse (24 juin 1340).  
BNF : RC-C-13872.

nous apprend qu'en 1340, le prévôt de l'armée était Jean Montaigue<sup>(10)</sup>. Nous avons vu déjà apparaître ce prévôt, dénommé « prévôt de cheste présente armée de la mer », destinée à l'invasion de l'Angleterre, lors d'une livraison d'armes au Clos des Galées<sup>(11)</sup>, le 2 octobre 1337<sup>(12)</sup>. Certains auteurs, à la suite de Charles de La Roncière<sup>(13)</sup>, ont prétendu que Jean Montaigue était mort lors de la bataille de l'Ecluse, le 24 juin 1340, ce qui est faux, car nous voyons Jean Montaigue en 1341, sous les ordres de Louis d'Espagne, « *admiral de France* »<sup>(14)</sup>, et nous le voyons encore sous Floton de Revel, autre amiral de France en 1346, mais cette fois en qualité de sergent d'armes<sup>(15)</sup>.

Cependant, il n'y a rien sur Jean Montaigue dans le dictionnaire de dom Bévy, comme il n'y a rien sur Bertran du Belloy, prévôt des maréchaux tué

Mais même pour la période étudiée - 1338-1515 - dom Bévy n'a pas eu à sa disposition tous les comptes des trésoriers des guerres. En effet, les 191 comptes qu'a examinés dom Bévy<sup>(9)</sup> n'étaient pas complets. Des emprunts ou des soustractions avaient déjà été effectués pour des années cruciales telles que 1340, 1346, 1356, 1415 qui virent les désastres de l'Ecluse, de Crécy, de Maupertuis, d'Azincourt. Et aussi bien l'inventaire sommaire des 191 comptes conservés aux Archives nationales que le dictionnaire de dom Bévy ne donnent aucun renseignement correspondant à ces dates.

Or ces emprunts et ses soustractions, aussi regrettables qu'ils aient pu paraître à dom Bévy lorsqu'il établissait son dictionnaire, ont évité à des registres d'être la proie des flammes et ont permis à certains d'entre eux de réintégrer le patrimoine national. C'est ainsi que la Bibliothèque nationale (B.N.) acheta, à la fin du dix-neuvième siècle, six volumes de comptes s'étendant de 1338 à 1355, conservés sous la cote Nouvelles acquisitions françaises (N.A.F.) 9236 à 9241. Le volume 9241, qui contient les comptes de François et Jean de l'Ospital et de Barthélémy du Drach pour l'armée de mer (ost de Compiègne et d'Amiens) couvrant la période de 1340 à 1345,

- (9) Arch. Nat. PP 99 f° 17 et 26 : Trésoriers de guerres. Il s'agit d'un inventaire sommaire dressé par nom de trésorier.
- (10) B.N. N.A.F. 9241, f° 27 noir et 31 rouge (volume de 194 feuillets : « Jehan Montaigue. Prévôt de l'armée »).
- (11) Le Clos des Galées était un arsenal construit en 1294 en face de Rouen et détruit par ses habitants en 1418 lors de l'arrivée des Anglais.
- (12) B.N. fr. 25996 n° 152 : Livraison d'armes par le garde du Clos des Galées du roi à Rouen le 2 octobre 1337 : « Sachent tous que Jehan Montaigne (ou Montaigue), prévôt de cette présente armée de mer, ay eu et recheu de Thomas Fouques, garde du Clos des Galées du roy nostre sire à Rouen, par la main de Godeffroy des Noetez, son clerck, chent lancez ferées et deux casses de carreaux, dont je me tiens a bien païé, et les promet a rendre et a restituer au roy nostre sire ou a son commandement toutes feiz que on lez me demandera. Donné, a Harefleu, sous mon scel, juedi segont jour d'octobre, l'an de grâce mil ccc trente et sept ».
- (13) Histoire de la Marine française. T.I, p.
- (14) B.N. fr. 27. 549 pièce n° 3 : « Loye d'Espaigne, comte de Chalamont et admiral de France de Thomas Fouque garde du Clos des Galées, armurier et artilleu du Roy, nostre sire, salut. Nous vous mandons qu'un Jean Montaigue, prévost de l'armée, vous bailliez et délivrez la caïenne, colers et toutes autres choses que vous avez par devers vous pour gent mettre et tenir en prison en prenant lettre de lui de ce que bailliez lui avez donné. À Guerrarville le 5<sup>e</sup> jour de septembre l'an 1341 ».
- (15) Manuscrits de la B.N. Boîte du cabinet du St Esprit, voit Béhuchet cité par Jal, Archéologie navale. Paris. T. il, p. 338.



*Bataille d'Azincourt (25 octobre 1415). BNF : RC-C-03887*

à Azincourt<sup>(16)</sup>, ni sur Simon de Lignièrès<sup>(17)</sup>, sur Hughes de Lille<sup>(18)</sup>, sur Pierre de Labroie<sup>(19)</sup>, autres prévôts.

Les renseignements fournis par dom Bévy, heureusement en partie complétés par des manuscrits réintégrés dans nos fonds d'archives, constituent cependant un apport considérable qui devrait nous permettre de combler les blancs. Ainsi, il serait possible de dresser des listes des chefs de guerre, connétables, amiraux, maréchaux, maître des arbalétriers, mais aussi d'établir des tableaux d'effectifs par année ou par campagne, qui per-

mettraient de jeter quelque lumière sur ce sujet encore bien obscur.

Pour ce qui concerne la gendarmerie, le dictionnaire de dom Bévy constitue un apport important qui devrait nous aider à prouver l'ancienneté et la permanence de l'institution à laquelle nous nous rattachons. Dans l'état actuel des recherches, il nous paraît prématuré de tirer des conclusions. Il y a encore beaucoup de travail à faire pour établir notre tradition et, sans doute, le patient dominicain du XVIII<sup>e</sup> siècle, en accomplissant un travail aussi fastidieux que désintéressé, ne se doutait-il pas qu'il pourrait permettre un jour, à partir de quelques noms et de quelques abréviations, de rebâtir l'histoire de notre armée et de retrouver les origines, ô combien lointaines, de l'actuelle gendarmerie.

(16) Monstrelet : Chron. T.14, p.117.

(17) B.N. N.A.F. 9240, f.148 v<sup>o</sup>.

(18) B.N. Clair. 61 n<sup>o</sup> 180.

(19) B.N. Clair. 22 n<sup>o</sup> 151 et 152.

## ANNEXE I : LISTE DES PRÉVÔTS DES MARÉCHAUX ET DE LEURS LIEUTENANTS DANS LE DICTIONNAIRE DE DOM BEVY.

Guy de La Barre : Lieutenant du Prévôt des Maréchaux de France. f.180.1469. Ec. Seigneur du Marais f.87. 1474-75).

Jehan Boterel ou Botrel : Ec. f.42.110.1422-24. Prévôt des maréchaux de France : f.120. 1422-24.

Guille Coreuilleray ou Courguilleray : seigneur de Chancenay.

- Maître d'hôtel du roi : f.49.114.1474.
- Conseiller maître d'hôtel. Prévôt des maréchaux de France : f.34.41.57.61.65.100.136.158. 1476 f.173.1477.f.144.1488.
- Prévôt des maréchaux avec 18 archers .f° 16 v° 73241.263.1477.f.22.126.149.208.267.283.327. 1478-79.
- Prévôt des maréchaux avec 7 lances : f.21v°.6364.66.186.192.243.282.319.329.340.1483.
- Prévôt des maréchaux : f.15v°.144.1488.
- Prévôt des maréchaux et capitaine de 8 lances et demie : f.185v°.375.1489-90. f13.144.163.1658.249.921.1491-1492.
- Prévôt des maréchaux et capitaine de 15 lances : f.135.173.287.316.1499-1500.

Colas Coste : Lieutenant du Prévôt des maréchaux de France : f.181.321.1483.

Jean de Gavaut ou Guvot ou Gavau : Lieutenant du prévôt des maréchaux de France : f.43.76.89.106.1481-82. f.58v°.96.166.241.

- Conseiller du roi : f.279.299.317.327.1483. f.48.64.1485.

Tristan Lermite :

- ec. : f.106.116.121.179.278.363.1433-40. f.15.18.33.134.135.168.234.282.283.349.369.100.423.1444. f.49.211.1451-52.
- chevalier.prévôt.des.maréchaux.de.France,10.lances : f.49.57.73.163.1453.39.1466.66.1469.74.199.1471-73.31.106.1474. f.87.120.1474-75.16-256.1477.
- chevalier, seigneur de Creslins et de Beauvoys, cons. Chamb. Du Roy : f.279.1477.

Huart de Monceaux ou Monceau : Prévôt des maréchaux : 43 sols par jour : f.79.1341.

Antoine Postel : Prévôt des maréchaux de France.

- Capitaine de 10 lances : f.21v°.1478-79.
- Chevalier, conseiller chamb. du roi et prévôt des maréchaux de France, capitaine de 100 lances : f.60.208.320.1478. f.64.65.68.82.209.213.271.298.1481 f.21.89.338.1483.
- Capitaine de 15 archers : f.16.
- Seigneur de Brectes, maître d'hôtel du Roi : f.143.1488.
- Capitaine de 15 archers : f.186.1489-90.

Pierre de Prate ou Prats : Lieutenant du prévôt des maréchaux de France : f.180v°.1469.

Pierre Prunelé ou Prunelle :

- Homme d'arme de Mgr de Gye : f.303.1481.
- Prévôt des maréchaux, capitaine de 8 lances et demie : f.13.140.1488. f.181.372.1489.
- Ibid° : f.4.13.
- Prévôt des maréchaux de France, capitaine de 8 lances, réuni à Angers : f.141.163.167.318.329.1491-92.

Jehan de La Taillade :

- Ecuyer, prévôt des maréchaux : f.60.
- Ecuyer de Languedoc, avec 4 éc, 14 serg. à pied : 69 £12s par mois : f.7.
- Prévôt des maréchaux de France en Gascogne : f.118,
- Ecuyer : f.181.1361.

Antoine de La Tour, sire de Vinay, dit Touquet ou Turquet.

- L'un des cent gentilshommes de l'hôtel du roi et prévôt des maréchaux d France : f.76.1487.
- Commis aux montres : f.146.149.1491-92.
- Prévôt de l'hôtel du Roi : 1499-1500.

**ANNEXE II : PRÉVÔTS DE L'ARMÉE DE LA MER**  
**dans les documents relatifs au Clos des Galées de Rouen, recueillis et**  
**analysés par Anne Chazelas. 2 tomes, Paris, Bibliothèque nationale, 1977.**

Johan Montaigne :

- T.I, p.129 : Quittance donnée à Harfleur le 2 octobre 1337.(voir renvoi 13 ci-dessus).
- T.I, p.134 : Quittance donnée à Harfleur le 13 octobre 1338 à Thomas Fouques, garde du clos des galées, par Jehan Montaigne, prévôt de l'armée, de tris caisses de carreaux, « dont il en i ut une portée au Chief de Caux et 2 pour aller par devers nostre seigneur le roy en ceste présente armée ». Orig., Bibl. nat., ms. P.O. 2004, Montaigne, n°3.
- T.I, p.143 : Quittance donnée à Harfleur le 13 octobre 1339 à Thomas Fouques, garde du clos des gales, par Jehan Montaigne, prévôt de l'armée, de trois caisses de carreaux à un pied remises par Gogefroy Desnoetes. Orig., Bibl. nat, ms. P.O. 2004, Montaigne n° 3.
- T.I, p.159 : Mandement de Loys d'Espagne, comte de Thalamont donné à Harfleur le 5 septembre 1341 à Thomas Fouques, garde du clos des galées, armures et artileries du roi, de bailler à Jehan Montaigne, prévôt de l'armée, « la caienne, colers et toutezautres choses que vous avés par devers vous nécessaires pour gens mettre et tenir emprison ». Orig. Scellé., Bibl. nat., ms. P.O. 1065, Espagne, n° 2.
- T.I, p.159 : Quittance donnée à Harfleur le 9 septembre 1341 à Thomas Fouques, garde du clos des galées, par Jehan Montaigne, prévôt de l'armée, d'une « caienne de fer avec un collar ». Orig., Bibl. nat., ms. P.O. 2004, Montaigne n° 4.
- T.II, p.20 à 64 : Compte de François de l'Ospital de la grande armée de la mer de 1340 et des armées de mer de la fin de 1340 et de 1341 :
  - p. 50 : escuiers : Jehan Montaigne, prevost de l'armée , pour lui et 10 personnes, par 2 lettres... 661.

Jehan Prévost :

- T.II, p.67 à 142 : Compte de Jean de l'Ospital pour l'armée de mer de 1346 et 1347 :
  - p. 121 : Parties de plusieurs mises et portages d'armeures :
  - p. 122 : Jehan Prévost, sergent d'armes et prevost de l'armée, pour une chaîne, 20 colliers de fer, 1 sep fermant, 6 grésillons de mains et pour une maison a mettre prisonniers, par l'ordonance monseigneur l'admirail et par son mandement donné premier juillet l'an 45... 111 4 s.

Colin Hardi :

- T.II, p.133 : Prés a compter. Leure :
  - p.133 : Colin Hardi, maistre du barjot Saint george, pour li et v45 hommes de sa compagnie, par 5 lettres, 2 de février l'an 46,26 de mars ou dit an, 7 d'avril l'an 47 et 14 de décembre l'an 46... 335117 s 6 d.
  - ibid : Au dit Colin, patron d'une galle, pour II, 130 hommes de sa compagnie, par 6 lettres, 25,26 et 27 d'avril, premier et tiers de may. Pour tout... 141111 s. ibid» : Au dit Colin, patron d'une autre galie, pour li et 200 hommes de sa compagnie, par 5 lettres, 16,18,19 de juing et 8 de juillet. Pour tout... 1.3941.
  - ibid : Au dit Colin, maistre d'un craier, pour la mesnige et de ses compagnons, pour aller en la mer savoir la convine des ennemis, du commandement de mons. Robert Bertran, pris sur Jehan de l'Ospital au Trésor au terme de Noël 1345 , 26 décembre, par lettre donnée lundi après la nativité Notre Dame... 301.
- T.I, p.179 : Mandement du dauphin Charles donné le 2 mai 1357 aux gens des comptes de faire payer à Colin Hardi, de Leure, la pension à lui accordée par l'amiral Floton de Revelen 1346 pour avoir ravitaillé Calais par mer. Orig., Bibl. nat., ms. P.O. 2467, de Revel (55498), n° 5.
- T.I, p.181 : Quittance donnée le 15 mai 1359 à Richard de Brumare, « garde des armures et artileries du roy nostre seigneur et de monseigneur le regent », par Colin Hardi, prévôt de l'armée de la mer, de 60 tonneaux de biscuit pour avitailler certains vaisseaux de mer. Orig., Bibl. nat., ms. Clairambault 168,p. 5265, n° 42.